ESTIMATES

Law Commission of Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2001

Canada

Improved Reporting to Parliament
Pilot Document

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2001

Available in Canada through your local bookseller or by mail from

Canadian Government Publishing — PWGSC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/81-2001
ISBN 0-660-61696-3

102-01201/

Foreword

In the spring of 2000 the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians in the new millennium. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting of results through ministers to Parliament and citizens. Earlier this year, departments and agencies were encouraged to prepare their reports following certain principles. Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on results – benefits to Canadians – not on activities. It sets the department's performance in context and associates performance with earlier commitments, explaining any changes. Supporting the need for responsible spending, it clearly links resources to results. Finally the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance of the organization according to the principles outlined above, and provide comments to the department or agency that will help it in the next cycle of planning and reporting.

This report is accessible electronically from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp
Comments or questions can be directed to this Internet site or to:
Results Management and Reporting Directorate
Treasury Board Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario, Canada
K1A 0R5
Tel.: (613) 957-7167 – Fax: (613) 957-7044

Law Commission of Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2001

Anne McLellan
Minister of Justice

Table of Contents

Section I: Messages 1

President's Message 1

Section II: Commission Performance 3

Strategic Context 3

Strategic Outcomes 4

The Commission's Approach: Exploring Issues through Innovation 4

Personal Relationships: Linking Researchers, Decision-makers and the Public 6

Social Relationships: Building a Research Program that is relevant 7

Economic Relationships: Establishing Productive Research Partnerships 9

Governance Relationships: Developing New Approaches to Law Reform 10

Section III: Other Information 13

Organization Chart 13

Statute Administered by the Law Commission of Canada 13

Contacts for Further Information 13

Appendix I: Financial Tables 15

Table 1. Summary of Voted Appropriations 15

Table 2. Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending 15

Table 3. Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending 16

Section I: Messages

President's Message

As the Law Commission of Canada comes to the end of its fourth year of existence, it is in a position to assess the impact that its approach has had in Canada and elsewhere in the world of law reform.

The original methodological choices of multidisciplinarity and inclusiveness continue to resonate with the public, decision-makers and the research community. The public's eagerness to participate in our consultations confirms that all Canadians are interested in law reform issues. Decision makers find the approach refreshing and useful. The academic community, in Canada and elsewhere, has also been receptive to the approach developed by the Commission.

Our orientation has thus been reaffirmed during the last year:

- We continue to be committed to a better understanding of how law is lived by Canadians, not only of how law is written.

- We have maintained a research agenda that is articulated around relationships — personal, social, economic and governance relationships. This choice ensures a reflection beyond traditional legal categories and has proven to stimulate discourse beyond academic and legal circles.

- We have moved toward developing new ways of engaging the academic community and the general public and have also strengthened our ties with decision-makers.

This Performance Report details several of our accomplishments:
- linking researchers, decision-makers and the public in creative ways;
- carrying out projects that are seen to be relevant;
- establishing productive research partnerships that broaden our networks; and
- developing innovative approaches to doing law reform.

The demands for law reform are complex. We must develop approaches that reach citizens and respond to their multifaceted needs. A program or a methodology disconnected from the true preoccupations of the people who live the law cannot yield appropriate results. Our challenge in the years to come is to undertake law reform in a way that engages Canadians in the process, in the reflection and in the results.

Nathalie Des Rosiers
President

Section II: Commission Performance

Strategic Context

Canadians want laws that are just and legal institutions that are accessible and accountable. Yet the pace at which society has changed in recent years has outstripped the rate of law reforms. How can Canadian laws maintain the values of this country's unique democratic traditions while being responsive to the needs of modern society?

To help governments tackle this challenge, the Law Commission of Canada was established as a source of independent, strategic and timely advice on legal policy.

Expectations for law reform are broad, varied and sometimes contradictory. As a starting point, the *Law Commission of Canada Act* requires the Commission to focus on four research orientations:

- new concepts of law;
- efficiency and accessibility;
- stimulating critical debate; and
- eliminating obsolescence and anomalies.

Our Mission
"to engage Canadians in the renewal of the law to ensure that it is relevant, responsive, effective, equally accessible to all, and just."

A key challenge for the Commission, therefore, is to identify those areas where its contribution can be both timely and instrumental in bringing about changes in the way the law is perceived, conceived and administered.

The Commission decides what research to undertake with guidance from its Advisory Council. The Advisory Council's 23 volunteers reflect Canada's socio-economic and cultural diversity, and represent a broad range of disciplines. They offer input and advice on strategic direction, the Commission's long-term research program, performance review and other relevant matters.

To provide advice on specific research projects, the Commission appoints study panels as needed. Each panel, headed by a Commissioner, comprises volunteer experts from many disciplines, as well as people from affected communities. On the advice of the study panels, the Commission gives research contracts to recognized experts in the private sector and academia.

Strategic Outcomes

The Commission's Approach: Exploring Issues through Innovation

Pursuant to our legislative mandate, the work of the Commission must observe the following principles:

- ***Inclusiveness:*** The Commission canvasses a wide range of people affected by and concerned with law and justice, and seeks to give a voice to those not ordinarily heard.
- ***Multidisciplinary Approach:*** To evaluate the law in its societal context, the Commission draws on diverse sources of legal and non-legal experience and expertise.
- ***Innovative Practices:*** The Commission employs innovative research and management practices, and uses new technologies for information gathering, evaluation, consultation and communication.
- ***Partnerships and Networks:*** This approach avoids duplication of effort and benefits from existing knowledge and capacity in addressing areas of common concern.

Best Practice:
Partnerships with University Presses

Publishing research and discussion papers — and taking an active role in disseminating ideas to interested groups and individuals — remain an important outreach activity. The Commission's partnerships with university presses generate wider discussion, strengthening existing channels in Canada's legal research community:

- *McGill Law Journal*
- University of Toronto Press
- UBC Press
- Les presses de l'Université Laval
- McGill–Queen's University Press

Through these partnerships, the Commission can direct more money to doing research rather than disseminating it.

As the Commission explores issues surrounding law reform, these principles cannot be singled out from each other. Partnerships invite multidisciplinarity. Inclusiveness fosters innovation as the Commission looks for new ways to reach individuals and groups not typically consulted or not traditionally considered as belonging together. Inviting and analyzing input on the law requires an openness to new ways of thinking about and responding to the effects of laws.

Linking with the Research Community

The Commission's approach to research is characterized by an extensive use of partnerships with the research community. Although the Commission sponsors its own research, it also partners with other members of the research community to increase its ability to support worthy projects. This interaction increases awareness, fosters more research, deepens the debate, and broadens the constituency for the reform and renewal of the law.

The **Legal Dimensions Initiative** is one example of jointly funded research. Established in 1999, it is a socio-legal research initiative sponsored annually by the Commission, the Canadian Association of Law Teachers (CALT), the Canadian Law and Society Association (CLSA) and the Canadian Council of Law Deans. Legal and socio-legal scholars are invited to submit proposals for research papers. Up to six proposals are selected for an award of $3,000 as an honorarium to produce the paper, as well as expenses incurred to present the paper as a work in progress at the annual meetings of CALT and CLSA. The topic in 2000 was "Personal Relationships of Dependence and Interdependence."

Legal Dimensions 2000

Under the theme "Personal Relationships of Dependence and Interdependence," the Legal Dimensions program set the objective of looking at such relationships to understand how the law imagines and constructs these relationships and how it may, as a result, palliate or exacerbate power imbalances that can lead to abuse and exploitation. In 2000, the program commissioned five scholarly papers:

- Sue Campbell, *Epistemic Dependence in Client–Therapist Relationships*
- William Flanagan, *Fiduciary Duties in Commercial Relationships: When Does the "Commercial" Become the "Personal"?*
- Ian Kerr, *Personal Relationships in the Year 2000: Me and My ISP*
- Lucie Lauzière, *Dependence and Interdependence in the Relationship Between Lawyers and Clients*
- Lorne Sossin, *Law and Intimacy in the Bureaucrat–Citizen Relationship*

Innovative Programs

The Commission launched a **Student Program** to increase research capacity, provide work that is relevant to students' studies, and introduce the Commission to a new generation of legal and social sciences scholars. The program aims to employ up to four university students to conduct part-time research for the Commission during the academic year. Students are selected through a competitive process. Because the work is forwarded and returned by e-mail and telephone, the Commission is able to hire students from across the country. Four students, from Quebec, Ontario and British Columbia, contributed to the work of the Commission last year.

Another initiative this year is the **Virtual Scholar in Residence Program**. To create a critical bridge between the academic community and policy makers, this partnership with SSHRC was established to support multidisciplinary research on law reform issues. The program provides funding that will allow a scholar based anywhere in Canada to work 'virtually' with the Commission for six months, using e-mail, tele- and video-conferencing, and other communications technologies to advance research on one of the Commission's four research themes.

Justicia Awards

The media is an important channel for improved understanding of the law. To encourage the media to increase awareness among the Canadian public of fundamental legal issues,

the Commission established the Justicia Awards for Excellence in Journalism in partnership with the Canadian Bar Association and the federal Department of Justice. These awards recognize outstanding journalism about the Canadian justice system and the roles played by institutions and participants in the legal system.

Strategic Research Agenda

The Commission's strategic agenda for its research program embraces four broad themes:

- personal relationships;
- social relationships;
- economic relationships; and
- governance relationships.

These themes highlight the Commission's commitment to seeking new concepts of law and new approaches to law reform. They immediately suggest the need for input across many disciplines, which go beyond the traditional focus on criminal or administrative law. They also underscore the importance that the Commission attaches to designing and pursuing its research in a manner that is understandable and accessible to all Canadians.

Personal Relationships: Linking Researchers, Decision-makers and the Public

Canadian law now rests on assumptions about how people organize their private lives and how they relate to their partners, parents, children and others with whom they share a close relationship. These assumptions are frequently out of touch with the facts. As a result, some legal policies derived from them are obsolete and counter-productive.

Close Personal Relationships between Adults

The Commission has been studying how Canadian law addresses close personal relationships between adults, the objectives behind those laws and whether the law's approach requires an overhaul.

In the spring of 2000 the Commission released "Recognizing and Supporting Close Personal Relationships Between Adults," a discussion paper. The paper was widely

Best Practice:
Consultation Over the Internet

Because of our mandate to use technology in our work, we used the Internet for a great deal of our consultations on the Close Personal Relationships Between Adults project. Besides publishing the research on our web site, we:

- posted the discussion paper, scenarios and questions;
- asked for feedback online;
- posted, with permission of the authors, people's responses; and
- held a live webcast discussion.

The results proved the worth of this approach. We reached Canadians who have never approached the Commission before with insights. The Commission is now evaluating this approach for other projects.

Lesson learned: Be prepared to provide technical support. Going online has become an everyday pastime, but not all Canadians have the technical know-how to participate without assistance.

distributed, and the Commission solicited input and feedback from Canadians across the country.

To enhance public understanding of the issues, the Commission developed discussion scenarios. The scenarios demonstrated a range of relationships that exist in Canadian society and how the law affects them. They were written as stories to bring the issues to life and illustrate the significance of the questions. The scenarios helped foster interest and understanding and provoked discussion and feedback from Canadians on situations in which the law creates, at times, questionable disadvantages for adults who share a close personal relationship. Examples include a widower and a divorced woman living together, parents who take unpaid leave to care for their sick adult son or two men living as a couple.

Canadians were then invited to tell the Commission their thoughts and comments on the scenarios, the discussion paper and its questions. Throughout the consultation period, from June 2000 to the end of January 2001, an interactive Comments Board displayed — with permission of the authors — a cross-section of the insights that Canadians shared with the Commission. Besides having the option of being able to post comments directly on the web site, Canadians also participated in a live webcast discussion of the issues. More than 500 Canadians joined the one-hour interactive webcast on the issue via their personal computers.

The consultation process also involved meetings with officials in Human Resources Development Canada and the Department of Finance to discuss issues and options.

The Commission's final report and recommendations are now being drafted.

Older Adults

A new project was launched to look at how the law affects older adults. Research papers have been commissioned on the following topics:

- mandatory retirement and the economic well-being of Canadian immigrants;
- unemployment protection for older workers, which is a case study of systemic bias in a statutory regime; and
- using "age" as a fitness-to-drive criterion for older adults.

Immigration–Sponsor Relationship

This project was postponed because the government put the *Immigration Act* under review.

Social Relationships: Building a Research Program that is relevant

The boundaries that define group identity are shifting as individuals seek to refashion existing social relationships or develop new social relationships with one another. There is a growing perception that group identity has become more heterogeneous, diffuse and

complex over the past two decades. Increasingly, Canadians are identifying themselves as members of multiple, overlapping and, sometimes, contradictory groups.

Restorative Justice

The limitations of Canada's justice system in responding to conflict have long been recognized. The civil court experience — for those Canadians who can access the courts — can leave all parties feeling dissatisfied and disenfranchised. The same can be said of the criminal court experience: victims often feel detached from the process and offenders are not always held responsible for the concrete consequences of their behaviour.

The Commission has been exploring restorative justice as an alternative method of delivering criminal justice. It is also examining the potential for extension of restorative justice principles to other fields of law, such as family law, labour law and commercial law.

The starting point of restorative justice is the idea that conflicts that find their way into the criminal justice system are not only, or even primarily, transgressions against the state; rather, they represent the rupture of relationships between two or more people. Accordingly, restorative justice focuses on the physical, economic, emotional, psychological and spiritual elements of that conflict.

Essentially, restorative justice programs attempt to repair the harm done by crime. This attempt goes beyond simple reparations to victims and involves a healing or therapeutic process for all parties, including offenders and the community. This attempt at social transformation is the strength of restorative justice programs but, as the Commission's research shows, these programs have their own limitations.

For example, sensitivity to victims' needs and concerns is a key feature of restorative justice principles, but, in practice, victims can feel forced into the process and can sometimes feel as if the offender's needs are placed first. In particular, some women who were victims of domestic violence have expressed concerns related to the clearly inappropriate goal of "restoring" a relationship that has been marked by abuse or power imbalances.

Communities and the Challenge of Conflict: Perspectives on Restorative Justice

The Commission produced a video, "Communities and the Challenge of Conflict: Perspectives on Restorative Justice." The video discusses the potential and challenges of restorative justice and comes with a study guide for education programs.

The people who appear in the video present different views on restorative justice. Some claim that restorative justice has great potential to respond to the needs of victims and offenders and to empower communities, while others are more tentative in their appraisals. The video also captures the experiences of a victim and an offender who participated in a restorative justice program.

The Commission distributed approximately 1,000 copies of a video it produced on restorative justice (see box). Community organizations and other groups across the country, including police associations and universities, requested copies. The Commission also screened the video at numerous events, including those held during Restorative Justice Week. Several requests for the video came from outside Canada.

Community Forums on Restorative Justice

This year, the Commission invited input and feedback from Canadians on its discussion paper on restorative justice by sponsoring two community forums on the topic — one in Charlottetown and one in Ottawa.

The **Community Forum on Justice** held in Charlottetown was part of a larger event called "Conference 2000: Communities Challenging Violence." The forum attracted more than 100 participants from the community and featured a panel of eight people from diverse backgrounds who talked about their experiences with the criminal justice system and their perspectives on the potential of restorative justice for building stronger communities.

The Ottawa forum also drew more than 100 participants. It featured Nils Christie, Professor of Criminology at the University of Oslo and internationally renowned expert on restorative justice, and James Scott, Program Coordinator of the Collaborative Justice Project in Ottawa.

Community Research Project

Communities are not merely the sites where official policies and programs are only implemented. More and more, communities are being called on to develop and administer policies themselves. The Commission embarked on a research project that will explore the relationship between law and communities.

Several research projects will address the following two sets of questions:

- How and why does the law fix some and undermine or erase other notions of community? Why is it that the law recognises, supports and nurtures some communities and not others?
- What are the implications when there is a variance between communities as social facts and communities as recognised by the law? How does this variance stimulate or block legal reform and innovation?

Economic Relationships: Establishing Productive Research Partnerships

Many of today's most important relationships can be cast as economic relationships, involving the recognition, allocation and distribution of resources. Various changes in patterns of trade, consumption, education and work pose policy challenges because of the dislocation of employment, families and communities that they cause. The Commission believes that understanding market activities as relational will help establish how law

should best respond to the human and social disruptions caused by economic transitions. The general intent of the Commission is to explore how best to structure law to enhance economic strength while protecting fundamental social values.

Employment Relationships in Transition

The Commission was one of the sponsors of a research project of the Canadian Policy Research Networks (CPRN). Last year was the final stage of the three-year undertaking, which involved two roundtables, a discussion paper, three studies, a synthesis report and a highlight report. This year CPRN published *What's a Good Job? The Importance of Employment Relationships*, by Graham S. Lowe and Grant Schellenberg.

Federal Security Interests

Canada's laws regarding security interests in federally regulated industries is often said to be inadequate. Many complain that there is incoherence, uncertainty and difficulties in application of the different federal statutes that regulate particular industries. What could be done to remedy such uncertainty and incoherence, and what are the costs of not engaging in the reforms that have been proposed over the years? Two questions in particular need to be studied: first, how the federal system completes the provincial ones and second, whether uncertainty in the law has a practical impact and the nature of such impact. The Commission is focusing on the intellectual property regime, particularly as it relates to the high-tech sector. This project is being done in the context of the commercial law strategy of the Uniform Law Conference of Canada. The first study by Fraser Milner Casgrain was released in June 2000.

Governance Relationships: Developing New Approaches to Law Reform

The aim of the governance relationships theme is to examine ways to enhance the capacity of citizens to participate meaningfully in the processes of public institutions. Canadians are disengaging from these institutions and are more sceptical about their responsiveness. In its investigation of what kinds and forms of law best meet the notion of citizenship and citizen capacity that underlies a liberal-democratic state, the Commission is studying decision-making and institutions, both public and private, and exploring processes for effective governance in a framework of openness and accountability.

Seeking New Ideas and Perspectives

The Commission recognizes the value of new ideas and fresh perspectives that arise from free-ranging discussions. Its two Roundtables on Legislation invited law, sociology and anthropology scholars, as well as officials from government departments that draft legislation, to discuss aspects of legislation from the perspective of their respective disciplines. The scholars engaged in the exercise to look beyond traditional approaches to legislative drafting. The effort yielded papers on such topics as plain language drafting, the implications of making laws available on the Internet and the meaning of preambles. Drafts of the papers were presented and discussed at the second roundtable in February 2001. They were published in final form by the *McGill Law Journal*.

Medical Research Involving Human Subjects

Its recent study, *The Governance of Health Research Involving Human Subjects*, the Commission examined the moral and legal complexities of health research involving human subjects. In particular, this study examines the effectiveness of the multiple forms of governance affecting human subjects of research. It also considers the ethical quality of such research: Is it socially beneficial? does it respect the dignity and rights of research subjects? Does it maintain trust between the research community and society?

This important study revealed substantial gaps between the ideals expressed in policies — intended to protect participants and provide social benefits — and the actual arrangements for accountability, effectiveness and other criteria of good governance.

The report was widely circulated, including to all health departments in Canada and internationally.

Speaking Truth to Power

The "Speaking Truth to Power: Treaty Forum" explored new paths toward the successful conclusion of treaties between First Nations and other levels of government. The Law Commission of Canada, with the B.C. Treaty Commission, published the papers and deliberations of the forum to increase public understanding of the significance and complexities of the treaty process, as well as differing perspectives and expectations.

Restoring Dignity Follow up

In March 2000, the Commission submitted its report on institutional child abuse in Canadian institutions, in response to a ministerial reference. Followup work on this report continues. One project is examining the economic costs of institutional child abuse — including the cost of doing nothing to respond to criticism of the cost of implementing the Commission's recommendation. Another involves the preparation of a training framework for interveners dealing with the consequences of child abuse, and a third is developing a resource guide to assist communities in the process of redress and healing.

It is fitting to wrap up our discussion of accomplishments with this item because it demonstrates the continuing nature of law reform, and therefore of the Commission's efforts to stay on top of how laws affect people. Our work does not end with the delivery of a report to the Minister of Justice. Consultation must continue as Canadians respond to our recommendations and research must continue as our recommendations are carried out to assess the results. Canada has a living law and law reform must respond to this dynamic nature.

Section III: Other Information

Organization Chart

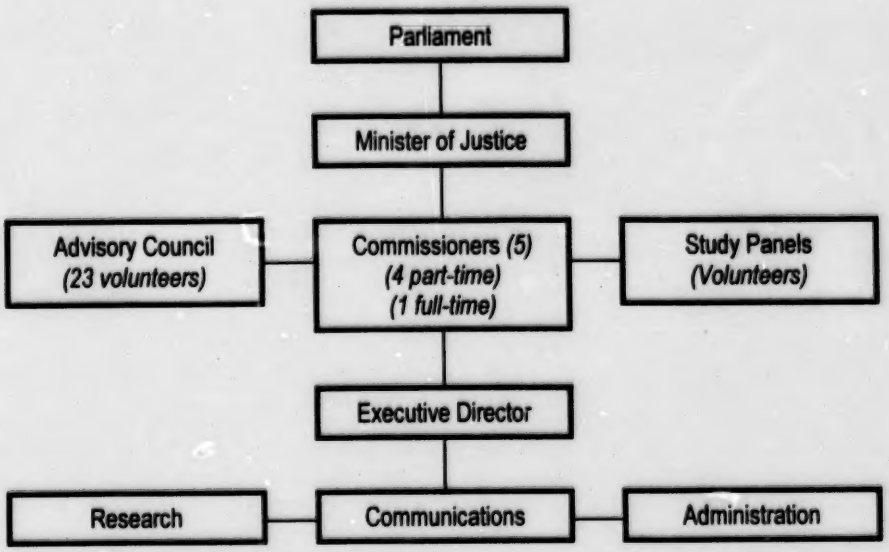

Statute Administered by the Law Commission of Canada

Law Commission of Canada Act (S.C., 1996, c. 9)

Contacts for Further information

Law Commission of Canada
11th Floor, Trebla Building
473 Albert Street
Ottawa, ON
K1A 0H8

Telephone: (613) 946-8980
Fax: (613) 946-8988
E-mail:info@lcc.gc.ca
Web site: www.lcc.gc.ca

Appendix I: Financial Tables

Table 1. Summary of Voted Appropriations

Financial Requirements by Authority ($ thousands)

Vote		2000-2001 Planned Spending	Total Authorities	Actual
	Law Commission of Canada			
35	Program Expenditures	2,861.0	3,050.0	**2,963.9**
(S)	Contribution to Employee Benefit Plan	146.0	146.0	**146.0**
	Total for the Commission	3,007.0	3,196.0	**3,109.9**

Total Authorities are comprised of Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.

Table 2. Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Commission's Planned versus Actual Spending ($ thousands)

Law Commission of Canada	2000-2001 Planned Spending	Total Authorities	Actual
Full-time Equivalents -FTEs	11	11	**10**
Operating	3,007.0	3,196.0	**3,109.9**
Capital	-	-	-
Grants and Contributions	-	-	-
Total Gross Expenditures	3,007.0	3,196.0	**3,109.9**
Less: Respendable Revenues	-	-	-
Total Net Expenditures	3,007.0	3,196.0	**3,109.9**
Other Revenues and Expenditures			
Non-respendable Revenues	-	-	-
Cost of Services Provided by Other Departments	107.7	112.6	**112.6**
Net Cost of the Program	3,114.7	3,308.6	**3,222.5**

Total Authorities are comprised of Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.

Table 3. Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Historical Comparison of Commission's Planned versus Actual Spending
($ thousands)

Business Line	Actual 1998-1999	Actual 1999-2000	Planned Spending	2000-2001 Total Authorities	Actual
Law Commission of Canada	2,415.6	2,913.3	3,007.0	3,196.0	**3,109.9**
Total	2,415.6	2,913.3	3,007.0	3,196.0	**3,109.9**

Total Authorities are composed of Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities.

Commission du droit du Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2001

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement
Document pilote

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/81-2001
ISBN 0-660-61696-3

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes* : *Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'est engagé à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les retombées et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Plus tôt cette année, les ministères et les organismes ont été invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats, soit les avantages dévolus aux Canadiens et Canadiennes, plutôt que sur les activités. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte et le rattacher aux engagements antérieurs, tout en expliquant les écarts. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer clairement les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante :
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp
Les observations ou les questions peuvent être adressées directement au webmestre de ce site Web ou à l'organisme suivant :
Direction de la Gestion des résultats et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7167 – Télécopieur : (613) 957-7044

Commission du droit du Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2001

Anne McLellan
Ministre de la Justice

Table des matières

Section I : Messages 1

Message de la présidente 1

Section II : Rendement de la Commission 3

Contexte stratégique 3

Résultats stratégiques 4

L'approche de la Commission : Explorer des questions par le biais de l'innovation 4

Rapports personnels : Établir des liens entre les chercheurs, les artisans de politique et le public 6

Rapports sociaux : Établir un programme de recherches pertinent 8

Rapports économiques : Établir des partenariats de recherche productifs 10

Rapports de gouvernance : Concevoir de nouvelles approches de réforme du droit 11

Section III : Autres renseignements 13

Organigramme 13

Loi administrée par la Commission du droit du Canada 13

Adresse 13

Annexe I : Tableaux financiers 15

Tableau 1. Sommaire des crédits approuvés 15

Tableau 2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles 15

Tableau 3. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles 16

Section I : Messages

Message de la présidente

Au terme de sa quatrième année d'existence, la Commission du droit du Canada est en mesure d'évaluer les répercussions de ses travaux au Canada et ailleurs dans le monde de la réforme du droit.

Les choix novateurs de méthodes multidisciplinaires et d'ouverture continuent d'obtenir l'assentiment du public, des décideurs et de la communauté de recherche. L'empressement du public à participer à nos consultations confirme que la population canadienne s'intéresse aux questions de réforme du droit. Les décideurs trouvent l'approche rafraîchissante et utile. Les universitaires, du Canada et de l'étranger du monde, ont également accueilli favorablement l'approche de la Commission.

Nous avons donc réaffirmé notre orientation au cours de la dernière année :

- Nous demeurons déterminés à mieux comprendre comment le droit se vit au quotidien au Canada, et non seulement comment s'écrivent les lois.

- Nous avons continué d'articuler notre programme de recherches autour des rapports personnels, sociaux, économiques et de gouvernance. Ce choix nous assure d'une réflexion qui dépasse les catégories juridiques traditionnelles. Il s'est en outre avéré efficace pour stimuler la discussion au-delà des milieux universitaires et juridiques.

- Nous avons emprunté de nouvelles voies pour engager la communauté universitaire et le grand public, et nous avons renforcé nos liens avec les décideurs.

Le présent rapport de rendement décrit plusieurs de nos réalisations :

- Établissement de liens novateurs entre les chercheurs, les décideurs et la population;
- Exécution de projets que l'on estime pertinents;
- Instauration de partenariats de recherche productifs, qui élargissent nos réseaux; et
- Élaboration d'approches novatrices pour réformer le droit.

Les demandes de réforme du droit sont complexes. Il nous faut concevoir des méthodes qui rejoignent l'ensemble de la population et répondent à ses multiples besoins. Un programme ou une méthodologie éloignée des réelles préoccupations des gens qui vivent le droit ne peuvent donner de résultats convenables. Notre défi, dans les années à venir, sera d'entreprendre la réforme du droit d'une manière qui engage les Canadiens et les Canadiennes dans le processus, la réflexion et les résultats.

Nathalie Des Rosiers,
Présidente

Section II : Rendement de la Commission

Contexte stratégique

La population canadienne souhaite que les lois soient justes et que les institutions juridiques soient accessibles et responsables. Néanmoins, la vitesse à laquelle notre société a évolué au fil des dernières années a dépassé celle à laquelle nous réformons le droit. Comment les lois canadiennes peuvent-elles maintenir les valeurs issues de la tradition démocratique unique de notre pays tout en répondant aux besoins de la société moderne?

C'est pour aider les gouvernements à relever ce défi que la Commission du droit du Canada a été établie comme source indépendante et stratégique de conseils opportuns en politiques juridiques.

Les attentes en matière de réforme du droit sont à la fois élevées, variées et parfois contradictoires. La *Loi sur la Commission du droit du Canada* prévoit donc que la Commission articule ses recherches autour de quatre objectifs :

- Nouveaux concepts juridiques;
- Efficacité et accessibilité;
- Stimulation d'un débat critique; et
- Élimination des règles désuètes et des anomalies du droit.

Notre mission
« engager les Canadiens et Canadiennes dans la réforme du droit, afin de s'assurer qu'il soit pertinent, dynamique, efficace, juste et également accessible à tous et à toutes. »

L'un des principaux défis de la Commission consiste ainsi à cerner les domaines où ses interventions seront à la fois pertinentes et opportunes afin de favoriser l'évolution tant sur le plan de la perception que de la conception et de l'administration du droit.

La Commission choisit ses sujets de recherches avec l'aide de son conseil consultatif. Celui-ci est formé de 23 bénévoles reflétant la diversité socio-économique et culturelle du Canada et représentant une vaste gamme de disciplines. Il conseille la Commission sur ses orientations stratégiques et son programme de recherches à long terme, sur l'examen du rendement et sur d'autres questions pertinentes.

Lorsqu'elle a besoin de conseils sur des projets de recherche particuliers, la Commission forme des comités d'études. Chacun est dirigé par un commissaire et formé de spécialistes bénévoles de diverses disciplines ainsi que de membres des collectivités touchées. Sur l'avis des comités d'études, la Commission octroie des contrats de recherches à des experts reconnus du secteur privé et du milieu universitaire.

Résultats stratégiques

L'approche de la Commission : Explorer des questions par le biais de l'innovation

Conformément à son mandat législatif, la Commission doit observer les principes suivants dans ses travaux :

- ***Ouverture :*** La Commission tient compte de tout l'éventail des personnes visées par le droit et la justice et cherche à permettre à des gens qui ne se font pas entendre habituellement de s'exprimer publiquement.
- ***Approche multidisciplinaire :*** Pour évaluer le droit dans son contexte social, la Commission s'adjoint des experts juridiques et non juridiques.
- ***Pratiques novatrices :*** La Commission recourt à des techniques de recherche et de gestion novatrices ainsi qu'aux nouvelles technologies pour la collecte d'information, l'évaluation, la consultation et la communication.
- ***Collaboration :*** Cette approche évite les doubles emplois et permet de bénéficier des connaissances et de la capacité des autres pour aborder des questions d'intérêt commun.

Pratique exemplaire :
Partenariats avec des presses universitaires

Publier des rapports de recherche et des documents de discussion — et prendre une part active à la diffusion d'idées vers des groupes ou des personnes intéressées — demeure une importante activité de communication. Les partenariats qu'a établis la Commission avec des presses universitaires élargissent le bassin de discussion et renforcent les canaux existants de la communauté de recherche juridique canadienne :

- *Revue de droit de McGill*
- University of Toronto Press
- UBC Press
- Les presses de l'Université Laval
- McGill–Queen's University Press

Grâce à ces partenariats, la Commission peut consacrer une plus grande part de son budget à la recherche plutôt qu'à la diffusion des résultats.

Ces principes sont indissociables dans les travaux de la Commission sur les questions entourant la réforme du droit. Les partenariats invitent la multiplicité des disciplines. L'ouverture favorise l'innovation alors que la Commission cherche de nouvelles façons de joindre les gens et les groupes qui ne sont pas habituellement consultés ou que, traditionnellement, l'on ne considère pas apparentés. Pour inviter et analyser les commentaires sur le droit, il faut être ouvert aux nouvelles manières d'aborder les lois et de répondre à leurs effets.

Établir des liens avec les chercheurs

L'approche de recherche de la Commission se distingue par un large recours à des partenariats avec la communauté de recherche. Bien que la Commission parraine ses propres recherches, elle établit également des partenariats avec d'autres chercheurs afin d'augmenter sa capacité de subventionner des projets de recherche utiles. Cette

interaction permet de sensibiliser davantage, de favoriser la recherche, d'approfondir le débat et d'élargir la base de réforme et de renouvellement du droit.

L'**initiative « Perspectives juridiques »** est un exemple de recherche bénéficiant d'un financement mixte. Établie en 1999, cette initiative sociojuridique subventionne annuellement des recherches sociojuridiques en combinant les ressources de la Commission du droit du Canada, de l'Association canadienne des professeurs de droit (ACPD), de l'Association canadienne droit et société (ACDS) et du Conseil des doyens et doyennes des facultés de droit du Canada. Les chercheurs juridiques et sociojuridiques sont invités à soumettre des propositions de recherche. Six sont retenues et reçoivent une somme de 3 000 $ à titre d'honoraires pour produire le document, en plus du remboursement des dépenses de présentation du travail en cours lors des réunions annuelles de l'ACPD et de l'ACDS. Le thème 2000 abordait les « Rapports personnels de dépendance et d'interdépendance ».

Perspectives juridiques 2000

Sous le thème « Rapports personnels de dépendance et d'interdépendance », le programme « Perspectives juridiques » cherche à comprendre comment le droit imagine et construit ces rapports et comment il pourrait, en conséquence, pallier au déséquilibre des pouvoirs qui risque de mener à l'abus et à l'exploitation, ou l'exacerber. En 2000, le programme a commandé cinq études savantes :

- Sue Campbell, *La dépendance épistémologique dans le cadre des rapports client(e)-thérapeute*
- William Flanagan, *Les devoirs fiduciaires dans les rapports commerciaux : Quand le lien « commercial » se transforme-t-il en lien « personnel »?*
- Ian Kerr, *Les rapports personnels en l'an 2000 : moi et mon F.S.I.*
- Lucie Lauzière, *Rapports personnels de dépendance et d'interdépendance dans la relation avocat(e)-client(e)*
- Lorne Sossin, *Le juridique et l'intime dans le rapport fonctionnaire-citoyen(ne)*

Programmes novateurs

Dans le but d'augmenter sa capacité de recherche, la Commission a lancé le **Programme étudiant**, qui fournira du travail pertinent aux étudiants et présentera la Commission, ses idées et thèmes de recherche à une nouvelle génération d'universitaires en sciences juridiques et sociales. Le programme vise à employer jusqu'à quatre étudiants universitaires pour effectuer une recherche à temps partiel pour la Commission durant l'année scolaire. Ceux-ci sont sélectionnés par le biais d'un concours. Comme le travail est transmis et retourné par courrier électronique et téléphone, nous pouvons embaucher des étudiants de n'importe où au pays. L'an dernier, quatre étudiants, du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, ont ainsi contribué aux travaux de la Commission.

Le **programme Chercheur en résidence « virtuelle »** est un autre exemple. Ce partenariat avec le Conseil de recherches en sciences humaines a été établi cette année pour créer un important pont entre le monde universitaire et les artisans de politique et

pour appuyer une recherche multidisciplinaire sur les questions de réforme du droit. Le programme fournit un financement qui permettra à un universitaire, basé n'importe où au Canada, de travailler « virtuellement » pendant six mois avec la Commission, utilisant le courrier électronique, les téléconférences et vidéoconférences ainsi que d'autres technologies de communication pour avancer la recherche dans l'un des quatre thèmes privilégiés par la Commission.

Prix Justicia

Les médias sont un important canal de communication pour faire mieux comprendre le droit. Pour encourager les médias à sensibiliser le public canadien à divers enjeux juridiques fondamentaux, la Commission a établi, en partenariat avec l'Association du Barreau canadien et le ministère fédéral de la Justice, les Prix Justicia pour l'excellence en journalisme. Ces prix reconnaissent l'excellence en journalisme sur le système de justice canadien et les rôles respectifs des institutions et intervenants qu'il englobe.

Plan de recherche stratégique

Le plan de recherche stratégique de la Commission comprend quatre thèmes généraux :

- Les rapports personnels;
- Les rapports sociaux;
- Les rapports économiques; et
- Les rapports de gouvernance.

Ces thèmes reflètent l'engagement de la Commission envers la recherche de nouveaux concepts juridiques et de nouvelles perspectives en matière de réforme du droit. Ils suggèrent immédiatement une démarche intégrant de multiples disciplines pour aller au-delà des catégories traditionnelles de droit criminel ou administratif. Ils indiquent également combien la Commission tient à concevoir et à mener des recherches qui soient compréhensibles et accessibles pour l'ensemble de la population canadienne.

Rapports personnels : Établir des liens entre les chercheurs, les artisans de politique et le public

Le droit canadien repose sur un certain nombre d'hypothèses sur la manière dont les personnes organisent leur vie privée et se lient avec leurs partenaires, parents, enfants et d'autres individus avec lesquels elles entretiennent une relation de nature personnelle. Comme bien souvent, ces hypothèses ne sont pas en accord avec la réalité et les politiques et processus juridiques qui en découlent sont devenus désuets, voire dommageables.

Rapports de nature personnelle entre adultes

La Commission a étudié comment le droit canadien aborde les rapports de nature personnelle entre adultes, quels objectifs sous-tendent ces lois et la pertinence d'une nouvelle approche.

Au printemps 2000, la Commission publiait un document de discussion intitulé « La reconnaissance et le soutien des rapports de nature personnelle entre adultes ». Ce document a été largement diffusé et la Commission a demandé aux Canadiens et Canadiennes des quatre coins du pays de le commenter.

Pour que les gens comprennent mieux le sujet, la Commission a élaboré des scénarios de discussion. Ces scénarios illustraient la diversité des rapports qui existent dans la société canadienne et l'influence du droit sur ceux-ci. Rédigés sous forme d'histoires, ces scénarios ont donné vie aux enjeux et illustré l'importance des questions. Leur publication a contribué à susciter l'intérêt, facilité la compréhension, provoqué la discussion et favorisé les réactions de Canadiens et de Canadiennes sur des situations dans lesquelles le droit crée parfois des inconvénients indus aux adultes qui vivent des rapports personnels. Citons notamment les cas d'un veuf et d'une femme divorcée vivant ensemble, de parents qui doivent prendre un congé non rémunéré pour s'occuper de leur fils adulte atteint d'une grave maladie, de deux hommes vivant ensemble comme couple.

Pratique exemplaire :
Consultations par Internet

En raison de notre mandat de recourir à la technologie dans nos travaux, nous avons utilisé le réseau Internet pour une bonne partie de nos consultations sur les rapports de nature personnelle entre adultes. En plus de publier la recherche dans notre site Web, nous y avons :

- Affiché le document de discussion, les scénarios et les questions;
- Demandé des commentaires en ligne;
- Affiché, avec la permission des auteurs, les réponses reçues; et
- Tenu une discussion en direct, par webdiffusion.

Les résultats démontrent la valeur de cette approche. Nous avons atteint des Canadiens et des Canadiennes qui n'avaient jamais auparavant communiqué leurs impressions à la Commission. Nous évaluons actuellement la possibilité d'adopter cette approche dans d'autres projets.

Leçon : Il faut être prêt à offrir le soutien technique. La navigation dans Internet est devenue un passe-temps quotidien, mais les connaissances techniques nécessaires pour participer à une telle consultation en ligne ne sont pas aussi répandues.

La population canadienne a ensuite été invitée à transmettre à la Commission ses commentaires et ses réflexions sur les scénarios, le document de discussion et les questions qu'il soulève. Tout au long de la période de consultation, de juin 2000 à la fin janvier 2001, un babillard de discussion interactif affichait, avec la permission des auteurs, divers points de vue que les Canadiens et Canadiennes ont fait connaître à la Commission. En plus de la possibilité d'afficher les commentaires, le site Web offrait la possibilité de participer en direct à une discussion sur les enjeux. Ainsi, une discussion interactive d'une heure par webdiffusion a attiré plus de 500 Canadiens et Canadiennes par le biais de leur ordinateur personnel.

Le processus de consultation comportait également des réunions avec des représentants de Développement des ressources humaines Canada et du ministère des Finances pour discuter des enjeux et des options.

La Commission rédige actuellement son rapport final et ses recommandations.

Aînés

La Commission a lancé un nouveau projet pour examiner comment le droit touche les aînés. Elle a parrainé des recherches sur les sujets suivants :

- Retraite obligatoire et bien-être économique de la population immigrée au Canada;
- Protection des aînés contre le chômage, une étude de cas de partialité systémique dans un régime obligatoire; et
- Utilisation de l'âge pour déterminer la capacité des aînés de conduire un véhicule.

Rapport immigration–parrainage

Ce projet a été reporté car le gouvernement a entrepris un examen de la *Loi sur l'immigration*.

Rapports sociaux : Établir un programme de recherches pertinent

Les repères qui définissent l'identité des groupes sont en évolution constante à mesure que les individus cherchent à réaménager leurs rapports sociaux ou en développent de nouveaux. Il semble notamment que, dans les vingt dernières années, la notion d'identité au sein d'un groupe est devenue de plus en plus hétérogène, vague et complexe. Les individus se définissent de plus en plus comme faisant partie de plusieurs groupes à la fois, qui s'entrecroisent et sont parfois même contradictoires.

Justice réparatrice

Les limites du système juridique canadien dans le règlement des conflits sont connues depuis longtemps. L'expérience d'un tribunal – civil pour la population capable d'y accéder – peut laisser toutes les parties insatisfaites et désenchantées. Celle d'un tribunal criminel le peut aussi, les victimes se sentant détachées du processus et les délinquants n'étant pas toujours tenus responsables des conséquences concrètes de leur comportement.

La Commission a exploré l'idée de justice réparatrice comme méthode alternative d'application de la justice criminelle. Elle en examine également le potentiel dans d'autres domaines du

Le défi des conflits pour les collectivités : Nouvelles perspectives sur la justice réparatrice

La Commission a produit une vidéo intitulée « Le défi des conflits pour les collectivités : nouvelles perspectives sur la justice réparatrice ». Elle examine le potentiel et les défis de la justice réparatrice, et s'accompagne d'un guide d'étude pouvant être utilisé dans le cadre d'un programme d'éducation.

Les personnes apparaissant dans la vidéo communiquent divers points de vue sur la justice réparatrice. Certains affirment que cette justice a beaucoup de potentiel pour répondre aux besoins des victimes et des auteurs des méfaits et pour donner aux collectivités le pouvoir d'agir. D'autres l'endossent d'une manière plus réservée. La vidéo présente également l'histoire d'une victime et d'un délinquant qui ont participé à un programme de justice

droit, comme le droit de la famille, le droit du travail et le droit commercial.

Le concept de justice réparatrice est fondé sur le principe qu'un conflit criminel aboutissant dans le système judiciaire n'est pas seulement, ou même principalement, une transgression aux lois de l'État. Il illustre plutôt la rupture d'un rapport entre deux personnes ou plus. C'est pourquoi la justice réparatrice se concentre sur les éléments physiques, économiques, émotifs, psychologiques et spirituels du conflit.

Essentiellement, les programmes de justice réparatrice tentent de réparer le tort causé par le crime. Ces tentatives vont au-delà de la simple réparation pour les victimes et donnent lieu à un processus de guérison, un processus thérapeutique, pour toutes les parties en cause, y compris les délinquants et la collectivité. Cette tentative de transformation sociale est la force de la justice réparatrice mais, comme les études de la Commission le démontrent, elle a aussi ses limites.

Par exemple, l'une des caractéristiques clés de la justice réparatrice est la sensibilité aux besoins et inquiétudes des victimes. Pourtant, dans les faits, les victimes peuvent se sentir forcées de participer au processus. Elles peuvent avoir le sentiment que les besoins des délinquants sont placés en priorité. Certaines femmes victimes de violence conjugale s'inquiètent particulièrement de l'objectif clairement inadéquat de « restaurer » un rapport marqué par l'abus ou le déséquilibre des pouvoirs.

La Commission a produit une vidéo sur la justice réparatrice (voir l'encadré) et en a diffusé environ un millier d'exemplaires. Des organismes communautaires et d'autres groupes de partout au pays en ont commandé, notamment des associations de policiers et des universités. La Commission a également présenté cette vidéo lors d'événements spéciaux, comme la Semaine de la justice réparatrice. Plusieurs commandes sont enfin venues de l'étranger.

Débats publics sur la justice réparatrice

Cette année, la Commission invité les commentaires de la population canadienne en parrainant deux débats publics sur ce sujet – l'un à Charlottetown, et l'autre à Ottawa.

Le **débat public sur la justice** à Charlottetown s'insérait dans un événement de plus grande envergure, intitulé « Conférence 2000 : les collectivités défient la violence ». Plus d'une centaine de personnes y ont participé, avec un panel de huit personnes de divers milieux venues parler de leur expérience du système de justice criminelle et de leur point de vue sur la justice réparatrice et son potentiel pour renforcer les collectivités.

Le débat d'Ottawa a également accueilli plus d'une centaine de participants. L'événement présentait Nils Christie, professeur de criminologie à l'Université d'Oslo et expert reconnu mondialement en matière de justice réparatrice, de même que James Scott, le coordonnateur de programme du projet sur la justice collaboratrice à Ottawa.

Projet de recherche communautaire

Les collectivités ne sont pas uniquement un lieu où l'on met en œuvre des politiques et des programmes officiels. De plus en plus, les collectivités doivent élaborer et administrer leurs propres politiques. La Commission a lancé un projet de recherche pour explorer les rapports entre le droit et les collectivités.

Plusieurs recherches aborderont les deux séries de questions suivantes :

- Comment et pourquoi l'influence du droit sur les collectivités appuie-t-elle certaines notions de communauté alors qu'elle en mine ou en élimine d'autres? Pourquoi le droit vient-il reconnaître, appuyer et nourrir certaines collectivités et non d'autres?
- Quelles sont les conséquences qui résultent d'un éventuel écart entre l'existence des collectivités comme faits sociaux et leur reconnaissance en droit? Comment cet écart stimule-t-il la réforme et l'innovation juridiques ou, au contraire, l'empêche-t-il?

Rapports économiques : Établir des partenariats de recherche productifs

Un bon nombre de rapports parmi les plus importants de nos jours sont des rapports à caractère économique, lesquels visent notamment la reconnaissance, l'attribution et la distribution des ressources. L'évolution des tendances en commerce, en consommation, en éducation et au travail présente d'importants défis, en raison notamment de la dislocation que ces tendances occasionnent sur le plan de l'emploi, de la famille et des collectivités qui sont touchées. La Commission croit qu'en voyant les activités commerciales dans un cadre relationnel, on pourra à mieux cerner comment le droit peut apporter les réponses qui s'imposent aux perturbations humaines et sociales occasionnées par l'économie en transition. L'orientation choisie par la Commission à cet égard est d'examiner comment on pourrait mieux articuler le droit de manière à accroître la force économique tout en sauvegardant les valeurs sociales fondamentales.

Le travail en évolution

La Commission est l'un des commanditaires d'un projet de recherche des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques (RCRPP). La dernière année a vu se dérouler l'étape finale de ce projet de trois ans, qui comprenait deux tables rondes, un document de discussion, trois études, un rapport de synthèse et un rapport sur les points saillants. Cette année, les RCRPP ont publié *What's a Good Job? The Importance of Employment Relationships*, un ouvrage de Graham S. Lowe et Grant Schellenberg.

Les sûretés fédérales

On qualifie souvent le régime actuel des sûretés fédérales d'inadéquat. Beaucoup y voient un régime incohérent, incertain et difficile d'application étant donné les diverses lois fédérales qui régissent certains secteurs industriels. Quelles mesures pourraient remédier à cette incertitude et à cette incohérence, et quel sera le prix à payer pour ne pas avoir

entrepris les réformes proposées au cours des années? Deux questions se posent en particulier : tout d'abord, comment le régime de sûretés fédérales complète-t-il les régimes provinciaux ? Deuxièmement, est-ce que l'incertitude qui semble exister cause des problèmes pratiques et si oui, de quelle nature? La Commission se concentre sur le régime de propriété intellectuelle, plus spécifiquement du point de vue de son application dans le secteur de la haute technologie. Ce projet est mené dans le contexte de la stratégie de droit commercial de la Conférence pour l'harmonisation des lois du Canada. La première étude, réalisée par Fraser Milner Casgrain, a été publiée en juin 2000.

Rapports de gouvernance : Concevoir de nouvelles approches de réforme du droit

Le thème des rapports de gouvernance vise à cerner les divers mécanismes pouvant augmenter la capacité des citoyens de participer concrètement aux divers processus existant au sein des institutions publiques. Les Canadiens et les Canadiennes tendent à délaisser leurs institutions publiques et manifestent un plus grand scepticisme quant à la pertinence de leurs interventions. Dans le cadre de ses recherches sur les types d'interventions juridiques les plus pertinentes pour englober la notion de citoyenneté et celle de la capacité des citoyens que suppose une société libre et démocratique, la Commission étudie les mécanismes de prise de décision au sein des institutions, tant publiques que privées, et cherche à proposer des mécanismes de gouvernance efficaces dans un cadre de transparence et de responsabilisation.

À la recherche de nouvelles idées et perspectives

La Commission reconnaît la valeur de nouvelles perspectives émergeant d'une discussion libre sur des enjeux sociojuridiques. Ses deux tables rondes sur la législation invitaient les universitaires de droit, de sociologie et d'anthropologie ainsi que les représentants de ministères gouvernementaux rédigeant des projets de loi, à discuter de législation du point de vue de leur discipline académique. Les universitaires se sont engagés dans l'exercice pour aller au-delà des approches traditionnelles en rédaction législative. Les efforts ont produit des documents sur divers sujets comme la rédaction en langage clair et simple; les implications de la publication des lois sur Internet et la signification et l'utilisation des préambules. Des ébauches de ces documents ont été présentées et discutées à la table ronde de février 2001. Ils ont été publiés dans leur forme finale dans la *Revue de droit de McGill*.

Recherche en santé avec des sujets humains

Dans sa récente étude intitulée, *Gouvernance de la recherche en santé avec des sujets humains*, la Commission s'est penchée sur les complexités morales et juridiques de ce type de recherche médicale. Plus spécifiquement, cette étude examine l'efficacité des multiples formes de gouvernance touchant les sujets humains en recherche. Elle considère également la qualité éthique de ces recherches : Sont-elles bénéfiques d'un point de vue social? Respectent-elles la dignité et les droits des sujets humains? Entretiennent-elles une relation de confiance entre la communauté de recherche et la société?

Cette importante étude dévoile des écarts substantiels entre les idéaux exprimés dans les politiques — destinées à protéger les sujets humains et à favoriser des recherches socialement avantageuses — et les mesures pratiques relatives aux critères de reddition de comptes, d'efficacité et autres d'une bonne gouvernance.

Le rapport a été largement diffusé, notamment à tous les ministères de la Santé au Canada et à des ministères étrangers.

Parlons franchement à propos des traités

Le forum intitulé « Parlons franchement à propos des traités » a exploré de nouvelles avenues pour réussir les négociations de traités entre les Premières Nations et d'autres paliers de gouvernement. La Commission du droit du Canada, conjointement avec la Commission des traités de la Colombie-Britannique, a publié les documents et délibérations de ce forum afin de sensibiliser le public à l'importance et aux complexités du processus de négociation d'un traité et de présenter les multiples points de vue et attentes.

Suite du projet « La dignité retrouvée »

En mars 2000, en réponse à un renvoi ministériel, la Commission a déposé son rapport sur les sévices infligés aux enfants dans des établissements canadiens. Le travail de suivi de ce rapport se poursuit. L'un des projets examine les conséquences économiques des sévices infligés aux enfants en établissement — notamment ce qu'il en coûte de ne pas répondre aux critiques sur les sommes que nécessiterait la mise en œuvre de la recommandation de la Commission. Un second projet touche la préparation d'un canevas pour la formation des intervenants qui doivent traiter les conséquences des sévices infligés aux enfants, tandis qu'un troisième consiste à élaborer un guide pour aider les collectivités à traverser le processus de réparation et de guérison.

Il est particulièrement opportun de conclure la discussion sur nos réalisations avec ce sujet, car il démontre la nature permanente de la réforme du droit et, par conséquent, des efforts de la Commission pour comprendre comment le droit touche les gens. Notre travail ne s'arrête pas au moment où nous remettons un rapport à la ministre de la Justice. La consultation doit se poursuivre au fil des réactions de la population canadienne à nos recommandations. La recherche doit continuer au fil de la mise en œuvre de nos recommandations pour en évaluer les résultats. Le Canada jouit d'un droit vivant, et la réforme du droit doit suivre à cette nature dynamique.

Section III : Autres renseignements

Organigramme

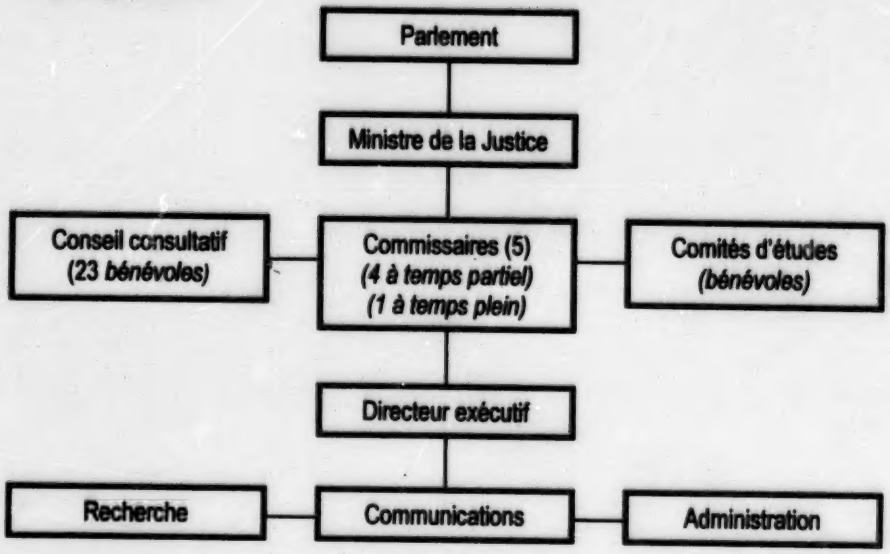

Loi administrée par la Commission du droit du Canada

Loi sur la Commission du droit du Canada (L.C., 1996, ch. 9)

Adresse

Commission du droit du Canada
Immeuble Trebla, 11e étage
473, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8

Téléphone : (613) 946-8980
Télécopieur : (613) 946-8988
Courrier électronique : info@cdc.gc.ca
Site Web : www.cdc.gc.ca

Annexe I : Tableaux financiers

Tableau 1. Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en milliers de dollars)

Crédits		2000-2001 Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
	Commission du droit du Canada			
35	Dépenses du programme	2 861,0	3 050,0	**2 963,9**
(S)	Contribution aux régimes d'avantages sociaux des employé(e)s	146,0	146,0	**146,0**
	Total pour la Commission	3 007,0	3 196,0	**3 109,9**

Les autorisations totales sont composées de la somme des montants prévus aux budgets principal et supplémentaire des dépenses et autres autorisations.

Tableau 2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues de la Commission par opposition aux dépenses réelles (en milliers de dollars)

Commission du droit du Canada	2000-2001 Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses Réelles
Équivalents à temps plein -ETP	11	11	**10**
Fonctionnement	3 007,0	3 196,0	**3 109,9**
Capital	-	-	-
Subventions et contributions	-	-	-
Total des dépenses brutes	3 007,0	3 196,0	**3 109,9**
Moins : Recettes disponibles	-	-	-
Total des dépenses nettes	3 007,0	3 196,0	**3 109,9**
Autres recettes et dépenses			
Recettes non disponibles	-	-	-
Coût des services offerts gratuitement par d'autres ministères	107,7	112,6	**112,6**
Coût net du programme	3 114,7	3 308,6	**3 222,5**

Les autorisations totales sont composées de la somme des montants prévus aux budgets principal et supplémentaire des dépenses et autres autorisations.

Tableau 3. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Comparaison historique des dépenses prévues de la Commission par opposition aux dépenses réelles (en milliers de dollars)

			2000-2001		
Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Commission du droit du Canada	2 415,6	2 913,3	3 007,0	3 196,0	**3 109,9**
Total	2 415,6	2 913,3	3 007,0	3 196,0	**3 109,9**

Les autorisations totales sont composées de la somme des montants prévus aux budgets principal et supplémentaire des dépenses et autres autorisations.